



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023 à 18H00

Date d'affichage :

18/07/2023

Date de convocation :

02/06/2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures le conseil municipal de la mairie de Roche En Régnier régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, 237 place du Sucheyron, sous la présidence de Monsieur David MATHIEU (le Maire).

Étaient présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, DREYFUS Claude, GALLIEN Pierre, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, DUNIS Éric, GIBERT Rachel, JOUVE Jean-Louis, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria, ALLEMAND Sylvie et LAURENT Marie Victoria.

Absents : JOUVE Michel a donné procuration à Mr Claude DREYFUS, FAURE Thibault.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur David MATHIEU déclare la séance ouverte.

Secrétaire de Séance : GALLIEN Pierre

Ordre du jour :

- Elections Sénatoriales 24 septembre 2023
- Modification budget commune 2023
- DM n°1 budget commune 2023
- Acquisition d'une parcelle AE n°165
- Demande d'achat de terrain communal (MANS BAS)
- Incorporation dans la commune des biens sans maîtres
- Questions diverses

N°1 ELECTIONS SENATORIALES 24 SEPTEMBRE 2023

Rapporteur : Mr MATHIEU David

Titulaires :	DUNIS Éric	DREYFUS Claude	MATHIEU David
Suppléants :	BOIT Marie Victoria	ISSARTEL Annie	GALLIEN Pierre

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

N°2 MODIFICATION DU BP COMMUNE 2023

Rapporteur : Mr MATHIEU David

Suppression d'une ligne budgétaire qui n'existe plus en M57, qui est ventilé sur les autres lignes de dépenses de fonctionnement, le budget reste donc inchangé.

Commune :

INVESTISSEMENT :	FONCTIONNEMENT :	TOTAUX :
Dépenses : 464 673,00€	Dépenses : 453 759,00€	Dépenses : 918 432,00€
Recettes : 464 673,00€	Recettes : 453 759,00€	Recettes : 918 432,00€

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

N°3 DM N°1 BUDGET COMMUNE 2023

Rapporteur : Mr MATHIEU David

Le conseil décide suite à l'achat de matériel pour le cantonnier d'augmenter les crédits aux dépenses d'investissement achat de matériel d'un montant de 3.000,00€

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

N°4 ACQUISITION D'UNE PARCELLE (AE 165)

Rapporteur : Mr MATHIEU David

Après délibération le conseil décide d'accepter la parcelle de Mr MOUSSON Régis pour l'euro symbolique.

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

N°5 DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL MANS BAS

Rapporteur : Mr MATHIEU David

Le conseil décide de donner son accord pour la vente au prix de 6€ le m2 pour la demande d'acquisition de terrain communal de Mr Charroin.

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

N°6 INCORPORATION DANS LA COMMUNE DES BIENS SANS MAITRES

Les parcelles AT 222, AS 196 et 197 et AB 173 sont présumées sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Elles reviennent donc à la commune.

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

La séance est levée à 20h45.

Secrétaire de séance :

Pierre GALLIEN



Le maire

David MATHIEU



